



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONTRAT DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CESSION DE DROITS - PROJET "SESSIONS DE POCHE" AVEC LES MUSICIENS ALAN LE RAZAVET ET FLAVIEN DELOUCHE

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - L'Alpha et son réseau de
lecture
Numéro : 2022-D-079

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation
d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa
qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du projet « Sessions de poche », est approuvé le contrat de production audiovisuelle et de cession de droits passé entre la Nef située 44 rue Louis Pergaud à Angoulême, l'association Zig Zag Médias [Zai zai radio] domiciliée au 85 avenue de la Gare 16400 La Couronne, Monsieur Flavien DELOUCHE, musicien, demeurant au 53 rue de Vaucouleurs 16800 Soyaux, Monsieur Alan LE RAZAVET, musicien, domicilié au 4 impasse des Rossignols E85 16000 Angoulême et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Le contrat prévoit les modalités :

- de captation de l'émission « Les chroniques de l'Alpha » assurée par Zai zai radio autour des deux musiciens et animée par la Nef, le samedi 9 avril 2022 à l'Alpha,
- de cession des droits de diffusion de tout ou partie des enregistrements réalisés.

Article 3 – La cession des droits des auteurs est consentie pour un montant de 477,34 € TTC, réparti comme suit :

- 102,87 € TTC pour la radio,
- 374,47 € TTC pour la NEF.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 8 AVR. 2022
Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le - 8 AVR. 2022
Publié ou notifié,
Le - 8 AVR. 2022